

## ***CA du 4 avril 2019***

### **Commission des Expositions**

Attribution de « points » internationaux pour les chats dont le propriétaire réside dans les DOM/TOM mais exposant en métropole et vice versa, à condition qu'il n'y ait qu'un titre attribué par jour et ce, pour une période transitoire de 2 ans.

Validé

Modification de l'article 4 pour réduire à 66,66% la proportion exigée de juges LOOF en exposition LOOF.

Rejeté